

Les Abris du marin ont besoin de nouveaux adhérents - Le Guilvinec

vendredi 17 juin 2011



Mercredi 15 juin, à l'assemblée générale, le conseil d'administration des Abris du marin a rendu compte de ses « **choix douloureux** » en réponse à 73 demandes (soit 17 de plus qu'en 2009) instruites par le service social maritime. Les ressources des Abris du marin (19 205 €), distribuées à 97 %, proviennent pour moitié des adhésions, dons et legs et pour l'autre moitié des intérêts des sommes placées. Après la vente des Abris du marin édifiés par Jacques de Thézac (les derniers ont fermé en 1985), l'association, reconnue d'utilité publique, a effectué des placements financiers (212 010 € en 2010).

Ce choix de fonctionnement lui a permis de vivre sans adhérents. Face à une augmentation continue des demandes d'aides depuis 2007, l'heure est au recrutement, car « **les intérêts des sommes placées ne suffisent plus** », s'alarme Roger Guillamet. Le président des Abris du marin verrait d'un très bon oeil l'arrivée de collectivités territoriales et d'entreprises au sein de l'association.

Redémarrer dans la vie

Le secours aux marins de la Marine marchande et de la pêche. C'est le but de l'association les Abris du marin, qui ont aidé 50 familles en 2010, à hauteur de 18 500 €. La démarche de l'association vise à aider financièrement pour redémarrer dans la vie. Ces aides sont systématiquement affectées, permettant de régler une mutuelle, des impayés de loyer, l'achat d'une machine à laver...

Également engagés dans la prévention des conduites addictives dans le milieu de la pêche, les Abris du marin ont consacré, en 2010, 200 € à l'achat de tests de dépistage par le Dr Paris, médecin des gens de mer du quartier du Guilvinec.

Soulignant à nouveau le développement de la précarité, Roger Guillamet, président de l'association, constate « **des situations de plus en plus difficiles ou désastreuses concernant des veuves, des hommes seuls et des jeunes** ». Si la plupart des dossiers présentés il y a une huitaine d'années relevaient du surendettement, la précarité dans le milieu maritime est aujourd'hui la conséquence d'un cumul de handicaps.